

**DECRET N° 2010- 391 DU 07 SEPTEMBRE 2010**

portant ratification de la Convention Internationale sur la protection des artistes, interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion, adoptée à Rome (Italie), le 26 octobre 1961, par la Conférence Générale de l'UNESCO.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin :
- Vu** la loi n° 2010 -20 du 16 juin 2010 portant autorisation ratification de la Convention Internationale sur la protection des artistes, interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion adoptée à Rome (Italie), le 26 octobre 1961, par la Conférence Générale de l'UNESCO;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2010-305 du 18 juin 2010 portant composition du Gouvernement.

**DECRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Est ratifiée la Convention Internationale sur la protection des artistes, interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion, adoptée à Rome (Italie), le 26 octobre 1961, par la Conférence Générale de l'UNESCO et dont le texte se trouve ci-joint.

**Article 2** : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 07 septembre 2010

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



**Dr Boni Y A Y I**



Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement,  
de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination  
de l'Action Gouvernementale,

**Pascal Irénée KOUPAKI.-**

Le Ministre des Affaires Etrangères,  
de l'Intégration Africaine, de la  
Francophonie et des Béninois  
de l'Extérieur,

**Jean-Marie EHOZOU.-**

Le Ministre de la Culture, de  
l'Alphabétisation et de la Promotion,  
des Langues Nationales,

**Galiou SOGLO.-**

**AMPLIATIONS :** PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MECPEPPCAG 4MECDN 4 MAEIAFBE 4 MCAPLN 4  
AUTRES MINISTERES 26 SGG 4 SMTP 2 DGAE-DGCPE 2 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC- 3  
GCONB-DGCST-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 JO 1.